

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS à laquelle sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

La pleine propriété d'une maison d'habitation soumis au régime de la copropriété sis sur la commune du BAGNOLS SUR CEZE (30200), 10 rue Pablo Picasso – cadastrée section BR n°277 pour une contenance de 7 ares 61 centiares.

Ledit bien consistant en 1 lot, à savoir :

Lot n° 2 : Une maison d'habitation ayant un accès sur la Rue Pablo Picasso, par l'intermédiaire de l'accès commun, comprenant une entrée, un WC, une cuisine, un salon séjour, un garage, une terrasse, à l'étage un dégagement, une salle de bains, un WC et 4 chambres ainsi que la jouissance exclusive et privative d'un jardin à laquelle sont attachés les 554/1000^e de quote-part du sol et les 554/1000^e de charges communes générales.

**Sur la mise à prix de 72.000€
Soixante-douze mille euros**

Saisi à l'encontre de :

- **Monsieur Sébastien LAROUSSE**, né le 19 février 1975 à VILLENEUVE ST GEORGES, de nationalité française, demeurant 10 rue Pablo Picasso à BAGNOLS SUR CEZE (30200)
- **Madame Maria Térésa FERNANDES MOUTINHO épouse LAROUSSE**, née le 7 décembre 1969 à OLIVEIRA DO DOURO (Espagne), de nationalité française, demeurant 10 rue Pablo Picasso à BAGNOLS SUR CEZE (30200)

Aux requête, poursuites et diligences de :

SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est à PARIS (75008) – 26/28 rue de Madrid (RCS PARIS 379 502 644) et ayant établissement secondaire à LYON (69006) – 93/95 rue Vendôme (RCS LYON 379 502 644), agissant poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice, domicilié en cette qualité audit siège., venant aux droits de la SA CREDIT IMMOBILIER DE France RHONE ALPES AUVERGNE.

Ayant pour avocat, **la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

De la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par Me Michel LAMBERT, notaire membre de la SCP LAMBERT LAUCAGNE JOUCLA à BAGNOLS SUR CEZE (Gard) le 7 mai 2009 contenant vente et deux prêts à savoir PRET HABITAT d'un montant de 149.905 € et PRET A 0% d'un montant de 45.000 €.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice à NIMES (30) – en date du 21 mars 2016 fait signifier commandement valant saisie immobilière.

A

- **Monsieur Sébastien LAROUSSE**, né le 19 février 1975 à VILLENEUVE ST GEORGES, de nationalité française, demeurant 10 rue Pablo Picasso à BAGNOLS SUR CEZE (30200)
- **Madame Maria Térésa FERNANDES MOUTINHO épouse LAROUSSE**, née le 7 décembre 1969 à OLIVEIRA DO DOURO (Espagne), de nationalité française, demeurant 10 rue Pablo Picasso à BAGNOLS SUR CEZE (30200)

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

- Prêt n° 8000104318 - HABITAT

Capital restant dû au 18/12/2015	148.906,63 €
Solde débiteur au 18/12/2015	11.764,47 €
Indemnités d'exigibilité 7% prévue à l'acte	10.423,46 €
Intérêts de retard à courir au taux de 5,45%	mémoire
Frais d'expertise	mémoire
Frais de procédure	mémoire

TOTAL outre mémoire	171.094,56 €
----------------------------	---------------------

- **Prêt n°8000104330 – taux 0%**

Capital restant dû au 18/12/2015	36.250,00 €
Solde débiteur au 18/12/2015	0,00 €

Total outre mémoire au 18/12/2015	36.250,00 €

TOTAL GENERAL outre mémoire	207.344,56 €
------------------------------------	---------------------

Soit la somme de **207.344,56 €** sauf mémoire arrêtée au 18/12/2015, montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

Outre le coût du présent commandement mis au bas et tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié à la Conservation des hypothèques de Nîmes – 2ème bureau le 11/05/2016 - volume 2016 S n°00033.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 22 SEPTEMBRE 2016 à 10h.

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

La pleine propriété d'une maison d'habitation soumis au régime de la copropriété sis sur la commune du BAGNOLS SUR CEZE (30200), 10 rue Pablo Picasso – cadastrée section BR n°277 pour une contenance de 7 ares 61 centiares.

Ledit bien consistant en 1 lot, à savoir :

Lot n° 2 : Une maison d'habitation ayant un accès sur la Rue Pablo Picasso, par l'intermédiaire de l'accès commun comprenant un rez-de-chaussée et un étage ainsi que la jouissance exclusive et privative d'un jardin à laquelle sont attachés les 554/1000^e de quote-part du sol et les 554/1000^e de charges communes générales.

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Ledit immeuble est soumis au régime de copropriété.

Il a fait l'objet d'un état descriptif de division et de règlement de copropriété établi suivant acte reçu par la Me LAMBERT membre de la SCP LAMBERT LAUCAGNE JOUCLA, notaires associés à BAGNOLS SUR CEZE le 7 mai 2009, publié au 2^{ème} bureau des Hypothèques de Nîmes le 03/06/2009 – volume 2009 P n°3811.

Il est en outre annexé au présent cahier des conditions de vente le procès-verbal de description des lieux dressé par la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice associés à Nîmes, en date du 27 avril 2016, ainsi que les rapports diagnostics établis par Logiservices le 29 avril 2016.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et aux autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens sus décrits appartiennent à Monsieur Sébastien LAROUSSE et Madame Maria Térésa FERNANDES MOUTINHO épouse LAROUSSE, aux termes d'un acte de vente reçu par Me Michel LAMBERT notaire membre de la SCP LAMBERT LAUCAGNE JOUCLA à BAGNOLS SUR CEZE – le 7 mai 2009 publié au 2^{ème} bureau des Hypothèques de Nîmes le 3 juin 2009 - vol.2009 P3811.

1

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: